

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:	TC69999
Dénomination	POTASSIUM HYDROXYDE gouttes puriss. 85%
Numero INDEX	019-002-00-8
Numero CE	215-181-3
Numero CAS	1310-58-3
Numero enregistrement	01-2119487136-33-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Dénomination/Utilisation **Réactif de laboratoire.**

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Réactif de laboratoire	✓	-	-
Additif à usage professionnel dans l'industrie chimique inorganique et organique	✓	-	-
solvant à usage industriel	✓	-	-
Industrie électronique, électrolytes, galvanoplastie	✓	-	-
réactif à usage industriel	✓	-	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale	TITOLCHIMICA SPA
Adresse	VIA S.PIETRO MARTIRE 1054
Localité et Etat	45030 PONTECCHIO POLESINE (RO) ITALIA
	Tél. +39425492644

Courrier de la personne compétente, personne chargée de la fiche de données de sécurité.	utecnico@titolchimica.it
Fournisseurs :	TITOLCHIMICA SPA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à	INRS: +33(0)1.45.42.59.59
--	---------------------------

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:

**TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%**

 Remplace la révision 2
 Imprimé le: 27/03/2018

 Mentions
 d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Bien se laver les mains après utilisation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .

Contient: Potassium hydroxyde

INDEX 019-002-00-8

2.3. Autres dangers

La substance n'a pas de propriétés de persistance, bioaccumulation ni toxicité (PBT) et n'est pas très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

La substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
Potassium hydroxyde		
INDEX 019-002-00-8	≥85	Met. Corr. 1 H290, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318
CE 215-181-3		Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,5%, Eye Dam. 1 H318: ≥ 2%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,5%
CAS 1310-58-3		LD50 Oral: 333 mg/kg
Règ. REACH 01-2119487136-33-xxxx		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement le sujet contaminé du produit. En cas d'apparition de symptômes ou de doute, consulter un médecin.

Procédez à une réanimation mettant la vie en danger comme suit

:

Si le sujet ne respire pas : la respiration artificielle doit être commencée immédiatement, par bouche-à-bouche ;

Arrêt cardiaque : le massage cardiaque doit être commencé immédiatement ;

Perte de conscience : la victime doit être placée dans une position stable. En cas de vomissement, garder la victime sur le côté pour éviter l'aspiration

TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%Remplace la révision 2
Imprimé le: 27/03/2018

de vomi dans les poumons.

Ne laissez pas les personnes affectées sans surveillance.

INHALATION:

emmener la personne dans un endroit bien aéré et consulter immédiatement un médecin.

Dans le cas où le sujet s'est évanoui, placez-le dans une position latérale sûre pour le transport.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment ; si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

LENTILLES DE CONTACT:

Lavez vos yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

INGESTION:

Ne pas faire vomir, appeler immédiatement un médecin.

Si le patient est conscient : se laver la bouche avec beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures cutanées graves et des lésions oculaires graves.

Le produit est nocif par ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas de contact avec la substance.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone, produits chimiques secs, mousses, pulvérisations d'eau (brouillard).

Moyens d'extinction non éligibles : inconnus

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Il peut, à des températures élevées, dégager des gaz toxiques ou corrosifs. Ne pas respirer la fumée ou les vapeurs.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection spéciales:

Utilisez un appareil respiratoire intégré.

Informations complémentaires:

Le danger dépend des substances inflammables et des conditions de l'incendie. L'eau contaminée utilisée pour l'extinction doivent être éliminés conformément aux dispositions législatives locales.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau.

Éviter le contact visuel.

Mettez le respirateur.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non équipées.

Pour les secouristes : utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée du produit dans les égouts ou les plans d'eau.

Empêcher les infiltrations dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec une solution acide et laver soigneusement.

Utiliser des moyens de neutralisation.

Élimination du matériel contaminé conformément au point 13.

Recueillir par des moyens mécaniques.

TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%

 Remplace la révision 2
 Imprimé le: 27/03/2018

Prévoir une ventilation suffisante.

L'évacuation des sols contaminés peut être nécessaire. Balayer les résidus et préparer un récipient scellable marqué pour un stockage sécurisé. Placer les contenants qui fuient dans un fût.

Méthodes de confinement : Contenir le déversement ou la fuite si cela peut être fait en toute sécurité.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité, reportez-vous au chapitre 7.

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8.

Pour plus d'informations sur l'élimination, voir le chapitre 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler en se conformant à l'hygiène industrielle normale et aux procédures normales de sécurité.

En cas de formation de poussière, procéder à l'aspiration.

Indications en cas d'incendie et d'explosion : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lors du stockage de la préparation, utiliser les précautions suivantes:

- tenir compte des caractéristiques physico-chimiques de la préparation afin d'éviter d'éventuelles interactions avec d'autres produits
- garder les récipients hermétiquement fermés et dans un endroit frais et aéré, non exposé aux rayons directs du soleil.
- protéger contre l'humidité et l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

ITA Italia Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81

Potassium hydroxyde
Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
Notes /			
Observations			
		mg/m3	ppm
		mg/m3	ppm
VLEP	ITA	2	

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs		
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus
Inhalation			1 mg/m3			1 mg/m3

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

Hydroxyde de potassium

**TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%**

 Remplace la révision 2
 Imprimé le: 27/03/2018

Méthodes d'échantillonnage disponibles au site <https://amcaw.ifa.dguv.de/amcaw/substances/methods/8fccf7e6e69c7-447a-b33a-c6cf52bff014>

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (voir la norme EN 374).

Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (voir la norme EN ISO 16321).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	solide	
Couleur	blanc	
Odeur	inodore	
Point de fusion ou de congélation	406 °C	
Point initial d'ébullition	1327 °C	
Inflammabilité	non inflammable	
Limite inférieur d'explosion	pas applicable	
Limite supérieur d'explosion	pas applicable	
Point d'éclair	pas applicable	
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	13,5	à 5,611 g/l Température: 25 °C (Merck Index)
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	dans l'eau 1120 g / l	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	pas disponible	

TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%Remplace la révision 2
Imprimé le: 27/03/2018

Densité et/ou densité relative	2,04 g/cm ³ (bibl.)
Densité de vapeur relative	pas disponible
Caractéristiques des particules	pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Corrosion	Peut être corrosif pour des métaux
Propriétés explosives	non applicable

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans des conditions normales d'utilisation. Pour obtenir des solutions aqueuses, ajoutez toujours de l'hydrate de potassium à de l'eau et non l'inverse.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'eau, les acides forts et les oxydants. En cas d'ajout d'eau, le chauffage se produit. Le contact avec le cuivre, l'aluminium, l'étain et le zinc peut provoquer une inflammation de l'hydrogène inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de: sources de chaleur, matières hautement inflammables, produits incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Éther et matière organique.
Évitez tout contact avec Al, Zn, Sn, Cu et alliages Al, Zn, Sn, Cu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer (Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone).

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%Remplace la révision 2
Imprimé le: 27/03/2018Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Provoque des brûlures.
Risque de lésions oculaires graves.
Nocif par ingestion

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

Toxicité aiguë, catégorie 4. Nocif en cas d'ingestion.

LD50 (Oral): 333 mg/kg ratto

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau
Provoque de graves brûlures cutanées.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves (OCDE 405)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Aucun effet sensibilisant n'est connu.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, la substance ne figure pas sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%Remplace la révision 2
Imprimé le: 27/03/2018

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

LC50/96h poissons 50-165 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance n'a pas de propriétés de persistance, bioaccumulation ni toxicité (PBT) et n'est pas très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, la substance ne figure pas sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR / RID, IMDG, IATA: 1813

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

IMDG: POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

IATA: POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%**

 Remplace la révision 2
 Imprimé le: 27/03/2018

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8


14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: 80	Quantités limitées: 1 kg	Code de restriction en tunnels: (E)
	Spécial disposition: -		
IMDG:	EMS: F-A, S-B	Quantités limitées: 1 kg	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 50 Kg	Mode d'emballage: 863
	Passagers:	Quantité maximale: 15 Kg	Mode d'emballage: 859
	Spécial disposition:	-	

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006
Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

 Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

**TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%**

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de la substance a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.

**TC69999 - POTASSIUM HYDROXYDE
gouttes puriss. 85%**Remplace la révision 2
Imprimé le: 27/03/2018

- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
 22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
 23. Règlement délégué (UE) 2023/707
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Fiche de données de sécurité no 8/07/2024. Révision complète de la version no 2 du 27/03/2018.